

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne,	20 c.
Réclames,	30
Faits divers,	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Juillet 1876.

Chronique générale.

On a beaucoup parlé des dissentiments qui se seraient manifestés, sous une forme assez vive, entre le maréchal président et ses ministres. Ce sont là des querelles domestiques auxquelles nous n'avons jamais attribué une bien grande importance, mais qui paraissent aujourd'hui devoir exercer quelque influence sur la politique républicaine. Nous ne pourrions expliquer autrement la publication faite par la Correspondance Havas du récit qu'a donné le Times, au sujet de certains incidents survenus dans un des derniers conseils des ministres.

C'est ce qui nous décide à reproduire ce récit avec la note suivante de la Correspondance Havas :

Nous croyons devoir publier la dépêche qui suit, parue dans le Times, mais nous sommes autorisés à affirmer que le correspondant de la Cité était dans l'ignorance de ce qui a pu se passer au sein du conseil des ministres.

« Paris, 4 juillet. » Les journaux commentent à l'envi ce qu'ils appellent une scène violente qui aurait eu lieu dans le conseil des ministres tenu samedi dernier. Les rumeurs les plus contradictoires circulaient à ce sujet, et on annonçait même samedi la démission du cabinet tout entier.

D'après ces différents bruits, il semblait certain que quelque incident grave s'était produit, et la version inexacte même de ce qui se passait provoquait l'inquiétude de l'opinion. En présence des assertions contraires que j'ai entendues et de la sensation qu'elles ont produites, j'ai cherché à recueillir des renseignements dignes de foi à des sources différentes, et je crois pouvoir me porter garant du récit suivant de ce qui s'est passé au conseil :

« Le maréchal a demandé à M. de Mar-

cère où en était la question de la loi municipale. Ce projet, comme on sait, est vu d'un mauvais œil par la gauche, et considéré comme capable de provoquer une crise ministérielle.

« M. de Marcère a répondu qu'on cherchait à établir un accord et que, la veille, la gauche avait résolu d'envoyer des délégués auprès de M. Dufaure, pour conférer avec lui sur cette question.

« Là-dessus, le maréchal a répliqué assez brusquement : « Mais alors vous n'avez pas de majorité. On ne peut pourtant pas gouverner sans majorité. On m'a d'abord soumis un projet de loi municipale, que j'ai approuvé ; plus tard, on m'a présenté un compromis provisoire sur la question, auquel j'ai également donné mon adhésion ; mais je n'entends pas aller plus loin. Il y a là une nouvelle preuve que personne ne sait jusqu'à quel point il faut s'avancer vers la gauche pour y trouver une majorité. Mais on se trompe si l'on croit qu'en renversant le cabinet on me fera aller plus loin que la nuance à laquelle vous appartenez. Vous, monsieur de Marcère, êtes ma limite extrême. Je n'en dirai pas davantage. Si vous ne pouvez pas former une majorité, j'en chercherai une ailleurs ; et l'on se tromperait, je le répète, si l'on s'imaginait que je la chercherai plus loin à gauche ou que je changerai les ministres de la guerre et des affaires étrangères, dont les services ont été appréciés par le pays et par l'Europe. Si l'on demande une dissolution, eh bien ! nous dissoudrons, et cette fois les choses ne se passeront pas comme sous le précédent cabinet. Personne ne sera autorisé à se couvrir de mon nom. Chacun devra dire qui il est. Si l'on veut une dissolution, on l'aura ; car j'ai confiance dans le pays.

« M. de Marcère a répondu qu'il ferait son possible pour s'assurer d'une majorité, sans aller au-delà des concessions faites sur la loi municipale ; qu'il espérait avoir cette majorité, mais qu'en tous cas, si le maréchal pensait avoir besoin de son portefeuille, il était prêt à le remettre entre les mains du maréchal.

« — Ce n'est pas la question, répliqua brusquement le maréchal : je n'en ai pas besoin ni ne le désire. Mais la question est d'avoir une majorité à la Chambre, ou d'en chercher une où elle doit être trouvée.

« Là-dessus le conseil s'est séparé et le maréchal, comme heureux d'avoir eu l'occasion d'exprimer toute sa pensée, est entré en conversation avec les ministres et s'est séparé d'eux dans les meilleurs termes.

« Voilà ce qui s'est passé dans cette importante séance, et je puis presque me porter garant de l'exactitude textuelle ; car ces renseignements m'ont été donnés de deux côtés opposés, l'une des versions contrôlant l'autre. »

La Correspondance Havas affirme que le correspondant du Times « était dans l'ignorance de ce qui a pu se passer au sein du conseil des ministres. » Alors pourquoi reproduire le récit de ce correspondant ? Quelle utilité peut-il y avoir à publier des informations qui, pour être sérieusement démenties, devraient être rectifiées ? Faudrait-il croire que l'Agence Havas, autorisée à signaler « l'ignorance » du correspondant du Times, aurait de bonnes raisons pour supposer que cette ignorance a bien servi les intérêts de quelque haut personnage ? En un mot, et pour parler clairement, le correspondant du journal anglais aurait-il eu la bonne et rare fortune d'exprimer, dans une narration fautive, les sentiments vrais du maréchal, et ce dernier trouverait-il l'opportunité de faire connaître ce qu'il pense par l'entremise d'un correspondant qui « ignore ce qui se passe au sein du conseil des ministres ? »

Dans tous les cas, la publicité donnée par l'Agence Havas au récit du Times est un symptôme qu'il convient de noter.

Voici, d'après le Times, le texte du Mé-morandum du prince Gortschakoff, qui conserve un intérêt historique :

« Les nouvelles alarmantes venant de la Turquie sont de nature à engager les cabinets à resserrer leur entente.

« Les trois cours impériales se sont cru appelées à se concerter entre elles pour parler aux dangers de la situation, avec le concours des autres grandes puissances chrétiennes.

« Dans leur pensée, l'état présent des choses en Turquie réclame une double série de mesures.

« Il leur paraît tout urgent que l'Europe avise aux moyens généraux de prévenir le retour d'événements tels que ceux qui viennent d'éclater à Salonique et qui menacent de se reproduire à Smyrne et à Constantinople. A cet effet, les grandes puissances devraient, à leur avis, se concerter sur les dispositions à prendre pour préserver la sécurité de leurs nationaux et celle des habitants chrétiens de l'empire ottoman sur tous les points où elle se trouverait compromise.

« Ce but semblerait pouvoir être atteint par un accord général concernant l'envoi de bâtiments de guerre sur les points menacés et l'adoption d'instructions combinées aux commandants de ces navires, pour le cas où les circonstances exigeraient de leur part une coopération armée en vue du maintien de l'ordre et de la tranquillité.

« Toutefois, ce but ne serait qu'imparfaitement atteint si la cause première de ces agitations n'était point écartée par la prompt pacification de la Bosnie et de l'Herzégovine.

« Les grandes puissances se sont déjà réunies dans cette pensée, sur l'initiative prise dans la dépêche du 30 décembre dernier, afin d'obtenir une amélioration effective du sort des populations de ces contrées sans porter atteinte au *status quo* politique.

« Elles ont demandé à la Porte un programme de réformes destinées à répondre à ce double but. La Porte, déférant à cette demande, s'est déclarée fermement résolue à mettre ces réformes à exécution, et l'a officiellement communiqué aux cabinets.

« Il en est résulté pour ceux-ci un droit moral, celui de veiller à l'accomplissement de cette promesse, et une obligation, celle d'insister pour que les insurgés et les réfugiés secondent cette œuvre d'apaisement en

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Cette interruption inattendue et la perspective des frais nouveaux auxquels nous allions être condamnés, arrêtèrent brusquement mon retour de bonne humeur.

Geneviève voulut parler ; mais je me levai exaspéré, en maudissant le caprice qui venait ainsi ajouter subitement à notre misère.

Je me promenais à grands pas, j'élevais la voix, je m'animais de mes propres paroles, tandis que Geneviève, pâle et tremblante, me regardait sans rien dire. J'avais éclaté quand elle avait voulu parler, et son silence augmenta ma colère ! Hors de moi, je saisis la fleur, cause première de ce débat, et je courais à la fenêtre pour la lancer dans la rue, quand un cri de Geneviève m'arrêta.

La pauvre femme était près du berceau de l'enfant que je venais d'éveiller ; elle le pressait d'un bras contre sa poitrine, et son autre main était tendue vers moi :

— Ne la brise pas, Pierre Henri, me dit-elle d'une voix que je n'oublierai jamais ; c'est la fleur de notre anniversaire !

Je gardai la giroflée entre mes mains, hésitant sur ce que je devais faire.

Je me rappelai alors que tous les ans, à pareille époque, Geneviève avait célébré la date de notre mariage par l'achat d'une de ces fleurs que ma mère cultivait à Bois-Riaut.

A cette pensée, je sentis une secousse au-dessus ; toute ma colère tomba d'un seul coup, il s'ouvrit comme une fontaine dans mon cœur, et je me mis à pleurer.

Geneviève courut aussitôt vers moi, et se jela avec l'enfant dans mes bras.

Quand tout fut pardonné et oublié, nous nous mîmes à table pour le repas du soir.

Ce qui venait de se passer avait empêché la femme de rien préparer ; je ne voulus point la laisser sortir pour remplacer ce qui nous manquait.

Nous soupâmes gaiement avec du pain et des radis, la giroflée au milieu de la table et embaumant notre festin !

X.

Nous avons obtenu un jugement qui reconnaissait notre bon droit et assurait une partie de notre créance sur le cautionnement de l'entrepre-

neur, mais les formalités à remplir ne finissaient jamais.

Geneviève et moi en étions toujours aux expédients, vivant de racrocs et n'ayant jamais, dans le buffet, le pain du lendemain.

Mes journées se partageaient entre quelques petits travaux de rencontre, les courses chez les co-intéressés et les visites au palais.

Depuis, je me suis dit que le plus sage eût été de chanter le *De profundis* sur mon *saint-frusquin*, et de recommencer bellement, comme l'enfant qui vient de naître ; mais j'étais acoquiné par ces quelques milliers de francs qu'on me montrait toujours en perspective ; on me promettait chaque soir qu'ils me seraient comptés le lendemain, et je ne pouvais donner congé à mon espérance.

Des mois se passèrent ainsi ; j'avais perdu l'habitude d'une occupation régulière, ma vie était dérangée ; au lieu de faire mon chemin avec les travailleurs, je me trouvais arrêté parmi ces pauvres diables qui mangent leur pain sec à la fumée d'un rôti qu'on leur promet et qui fuit toujours : j'employais le présent à faire queue à la porte de l'avenir.

Triste rôle pour celui qui se sent la force et la bonne volonté !

J'attendais des heures au palais ou dans l'étude de mon avoué en me rongant les ongles jusqu'au sang. Les choses demeuraient toujours au même

point ; j'avais fini par croire que mon procès était resté en route, comme un paquet oublié, et que la justice ne roulait plus pour moi.

Par surcroît, l'enfant tomba très-malade ; j'étais forcé d'aller à mes affaires et de laisser tous les soins à Geneviève ; mais, au premier moment de liberté, je revenais en courant.

Le mal ne diminuait pas, au contraire ! J'entendais les plaintes de la pauvre créature et sa respiration étouffée.

Quand sa mère ou moi nous nous penchions sur son lit, il nous tendait ses petites mains et nous regardait d'un air suppliant ; il avait l'air de nous demander grâce.

Habitué à tout recevoir de nous, il croyait que nous pouvions lui rendre la santé.

Notre voix, nos caresses l'encourageaient un moment, puis la souffrance reprenait le dessus ; il nous repoussait, il semblait nous faire des reproches, il tordait ses petits membres avec des cris qui nous fendaient le cœur.

D'abord, j'avais combattu les craintes de la mère ; mais, à la longue, je ne me sentais plus capable de lui rien dire ; je restais là, les bras croisés, mécontent de son désespoir qui augmentait le mien, et n'ayant point la force de lui donner de l'espérance.

(La suite au prochain numéro.)

jour est plus proche qu'on ne pense où la France demandera qu'on lui répète les chants de son berceau ; elle voudra goûter encore ce lait si doux et si pur des croyances divines qui ont abreuvé son enfance, qui ont fait sa grandeur dans le passé et qui sont l'unique espérance de l'avenir. (Défense.)

Etranger.

Evénements d'Orient.

L'Agence Havas communique les dépêches suivantes :

Belgrade, 6 juillet.
Les troupes serbes sont victorieuses partout jusqu'à présent.

Le général Alimpitz, loin d'avoir été battu, a pris ses dépêches du territoire turc. Il a pris dans les retranchements de Beljina un drapeau et fait des prisonniers.

La 2^e classe de la brigade de Belgrade partira demain.
Deux canonniers autrichiens sont arrivés à Semlin.

Les troupes turques ont abandonné tout leur camp, moins l'artillerie, à Babina-Glara.

Vienne, 6 juillet.

Il résulte de renseignements provenant de source officielle militaire autrichienne, qu'en outre du combat de Zaitchar, des engagements sérieux ont eu lieu le 4 et le 5 juillet, notamment à Beljina et à Rácsa. La prise de Beljina par les Serbes n'est pas confirmée ; mais il paraît certain que ceux-ci occupent Rácsa.

Des nouvelles de Constantinople portent ce qui suit :

« 10,000 hommes de la garde impériale ont quitté Constantinople pour se rendre sur le théâtre de la guerre.

Le sultan forme un régiment de lanciers polonais pour sa garde du corps. Une légion hongroise est aussi en voie de formation.

250 sofas viennent d'être expulsés de vive force de la ville.

Une grande surexcitation règne dans la population. On s'attend à un nouveau mouvement.

On écrit de la frontière croato-bosniaque à la Correspondance politique de Vienne :

« Le 2 juillet a été publiée dans toute la Bosnie une proclamation du sultan, dans laquelle la conduite de la Serbie est qualifiée de rébellion et les mahométans sont sommés de prendre part à la défense de l'empire et de la religion. Le sultan promet sa faveur impériale à tous ses fidèles et loyaux sujets, et déclare qu'il saura protéger le grand héritage des Ottomans. »

En somme, c'est un appel à la guerre sainte.

D'après l'Allgemeine Zeitung, la proclamation du général Tcherniaeff aux Albanais contiendrait la phrase que voici :

« La Serbie combat pour la sainte cause du slavisme. Si elle succombe, la nation russe sa sœur entrera en lice. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

PÈLERINAGE DES ULMES.

Jeudi, de grand matin, toutes les routes, tous les chemins convergeant vers la commune des Ulmes étaient sillonnés de piétons

et de voitures se dirigeant vers cette humble paroisse pour prendre part au pèlerinage organisé par les Pères du Saint-Sacrement. Ils s'agissait de rappeler une apparition miraculeuse qui date déjà de plus de deux siècles.

Les fidèles qui se pressaient ainsi venaient adorer Jésus-Christ lui-même qui s'était manifesté à tous les paroissiens des Ulmes, réunis au pied de l'autel, le 2 juin 1668. Une semblable occasion ne s'était point encore offerte, et plus de 5,000 chrétiens l'ont saisie avec empressement. Ni la difficulté des transports, ni l'isolement du bourg des Ulmes, qui ne présente aucune ressource, ni la température torride de cette saison n'ont ralenti le zèle de tant de croyants accourus des points les plus extrêmes du diocèse et des diocèses limitrophes.

L'église paroissiale, témoin du miracle, devant être bien insuffisante pour une semblable circonstance, M. le curé des Ulmes n'avait eu qu'à manifester un désir et avait obtenu gracieusement du propriétaire le parc du Mousseau. Aucun lieu ne pouvait être plus favorable.

Les souvenirs qui se rattachent à cet enclos, ce site d'où l'œil s'étend sur un vaste horizon, tout se prête admirablement au déploiement des fêtes religieuses. Aussi rien n'était-il aussi solennel que cette messe dite, en plein air, sur un autel élégant dressé par des mains habiles. La bénédiction donnée du haut de ces degrés appelait la protection divine sur la contrée tout entière, couverte encore de ses riches moissons, l'espoir des cultivateurs.

La bannière de la Confrérie du Saint-Sacrement était au pied de l'autel, et à ses côtés on voyait flotter celles de diverses autres associations et des différentes paroisses du pays. Les fidèles se tenaient debout et dans le recueillement sous une allée de noyers qui se prolonge jusqu'au pied du coteau, et vient se confondre dans un bosquet d'arbres séculaires plantés peut-être par quelque prieur de l'abbaye de Saint-Florent.

O vous, qui fûtes témoins de vertus si grandes, arbres qui abritâtes maintes fois sous vos ombrages des pèlerins dévoués aux premiers habitants des Ulmes, dites à la génération actuelle si jamais vous avez vu une affluence plus recueillie ! Rappelez-nous les émotions qui ont gagné les paroissiens de 1668, lorsque J.-C. se manifesta aux regards de tous et ranimez dans leurs descendants d'aujourd'hui cette foi ardente qui avait rendu leurs ancêtres dignes d'une si grande faveur.

En l'absence de M^r Chesneau, retenu à Angers par suite de la mort de M^r Bompais, le R. P. Billon, des prêtres du Saint-Sacrement, a officié. Avant l'offertoire, M. le curé de Doué a pris la parole. Du haut de l'autel, d'où il dominait la foule, M. Péan a prononcé une allocution très-instructive. Il a fait, d'abord, l'histoire de l'apparition et a énuméré les témoignages nombreux qui ne permettaient pas de douter du fait miraculeux. Puis, rappelant les circonstances dans lesquelles cette manifestation est apparue, au moment des querelles suscitées sur la présence réelle par les libres-penseurs de l'époque et l'Académie protestante de Saumur, il a fait un parallèle émouvant entre l'état de l'Eglise, il y a deux cents ans, et sa situation actuelle, si tourmentée par l'esprit de négation et d'irréligion, et a conclu à la nécessité de profiter de ce miracle pour raviver la foi et lutter contre les tendances révolutionnaires et athées de nos jours.

L'éminent orateur a été très-convaincant, et sa parole a trouvé de l'écho dans tous les cœurs.

Après la messe, les fidèles ont conduit processionnellement le Saint-Sacrement à

l'église paroissiale, puis chacun s'est séparé pour aller prendre un repas.

Le soir, à deux heures, les fidèles se réunissaient de nouveau sur la place de l'église, et leur nombre s'était considérablement accru. Beaucoup, trop éloignés pour assister à la cérémonie du matin, avaient eu le temps d'arriver, et venaient se ranger derrière le Saint-Sacrement pour le suivre à travers le bourg des Ulmes. On estime à 6,000 les croyants qui ont pris part à cette manifestation et qui ont répondu en chœur au cantique du pèlerinage et à l'invocation pour la France.

Après une allocution du P. Durand et quelques paroles bien persuasives de M. l'abbé Mérit, curé de Saint-Pierre de Saumur, les pèlerins se sont réunis sur la grande route de Saumur et ont regagné notre ville, où chacun s'est dispersé. Les Angevins reprenaient le train à 7 heures 17 et quittaient Saumur, heureux de leur bonne journée et se promettant bien de revenir aux Ulmes le 2 juin 1877 pour renouveler le même acte de foi.

Cours public et gratuit de Viticulture

Professé par M. DU BREUIL,

A SAUMUR, DANS LA SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Leçons théoriques.

Dimanche 9 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Taille de la vigne. — Principes généraux. — Divers modes de taille des sarments fructifères.

Lundi 10 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Divers modes de supports de la vigne dans les vignobles.

Mardi 11 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Formes à donner à la charpente des ceps.

M. Achille Joubert, l'un de nos sénateurs, a été nommé par le 9^e bureau du Sénat commissaire pour examiner le projet de loi de MM. Grivart et de Kerjégu, tendant à modifier plusieurs articles du code de commerce.

FESTIVAL D'ANGERS.

Nous rappelons que c'est demain dimanche qu'aura lieu à Angers le grand festival d'orphéons, musiques d'harmonie et fanfares, dont nous avons publié le programme il y a huit jours.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public que des trains de plaisir de 3^e classe auront lieu au départ de Tours, Poitiers, Saumur et stations intermédiaires pour les Sables-d'Olonne et retour, les samedis 8, 15, 22 et 29 juillet 1876.

Le prix des places est fixé à 10 francs pour les gares de Saumur, Chacé-Varrains, Saint-Cyr, Montrouil, Motte-Bourbon, Saint-Léger et les Trois-Moutiers.

Chaque samedi, le train de plaisir partira de Saumur à 7 heures 40 du soir et arrivera aux Sables le dimanche matin à 5 heures 30 ; il repartira des Sables à 10 heures 40 du soir, pour arriver à Saumur à 9 heures 37 du matin.

En outre, on trouvera dans toutes les gares et stations de la Compagnie des billets de saison de toutes classes, aux réductions de 40 0/0, valables pendant 7 jours.

Il y a une dizaine de jours, le Patriote, qui avait cru devoir parler de l'arrestation d'un prêtre dans l'arrondissement de Saumur, a reçu de l'évêché la lettre suivante :

Angers, le 29 juin 1876.

Monsieur le rédacteur,
Vous annoncez dans votre numéro

d'hier l'arrestation du vicaire de Milly, canton de Gennes. Milly, petite paroisse de 388 âmes, n'a pas et n'a jamais eu de vicaire. De plus, l'ecclésiastique dont vous parlez n'appartient pas au clergé du diocèse d'Angers, comme il vous est facile de vous en convaincre en consultant l'Ordo diocésain. Non admis au séminaire d'Angers, ordonné par surprise à Bitonto (Deux-Siciles), il avait été, par indulgence, recueilli dans son pays natal, d'où il s'est fait expulser, après avoir été l'objet des mesures les plus sévères de la part de l'autorité diocésaine. En lui offrant un asile, le vénérable vieillard qui administre la paroisse de Milly avait épuisé envers lui la mesure de la charité. Je vous devais ce mot d'explication pour l'honneur du clergé angevin, et vous prie de vouloir bien l'insérer dans votre prochain numéro.

» Agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» TARDIF,

» Chanoine, secrétaire de l'évêché. »

MUSIQUE DE L'ECOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera au Square du théâtre les morceaux suivants :

1. L'Amazone, marche..... TILLIARD.
2. Les Dragons de Villars, fantasia..... MAILLART.
3. La Fin de la semaine, chœur à 4 voix, par..... DENEVEVE.
4. Fleurette, valse..... TILLIARD.
5. Le Retour du bataillon, pas redoublé..... BLANCHETEAU.

Dernières Nouvelles.

Dans la séance d'avant-hier, à la Chambre des députés, M. Dufaure a été battu au scrutin par la gauche et l'extrême gauche, et battu par M. Madier-Montjau et M. Floquet !!!

Le vice-président du conseil est tombé avec une minorité de 117 voix contre 227. — La droite n'a eu besoin que de s'abstenir. — Y a-t-il crise ministérielle ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que le centre gauche a le pouvoir... a vécu ce que vivent les roses.

Les obsèques de M. Casimir Périer ont eu lieu aujourd'hui samedi, à dix heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Avant-hier, un journal d'Auxerre apportait la nouvelle d'un attentat commis à Lunéville sur la personne de M^r le duc de Chartres. Au dire de ce journal, un soldat du 8^e dragons aurait tiré deux coups de revolver sur le prince qui n'aurait pas été atteint. Cette nouvelle n'offrait aucun caractère de vraisemblance en arrivant par une voie aussi détournée ; nous n'en avons rien dit.

Aujourd'hui ce prétendu attentat est démenti de la façon la plus formelle.

Le Soir publie la note suivante :

« Des rumeurs très-pessimistes circulent aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre, relativement aux affaires d'Orient.

» On parlait d'une entente entre la Russie, l'Angleterre et l'Allemagne, par suite de laquelle la question d'Orient serait résolue en dehors de la France et de l'Autriche et contre les intérêts de ces deux puissances.

» Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne reproduisons ces rumeurs que sous les plus formelles réserves. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 12.
Et de M^r ROBINEAU et MÉHOUSAS, notaires à Saumur.

VENTE PAR LICITATION Et aux enchères publiques, D'UNE MAISON Et dépendances.

Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 49, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Sylvain Robineau, en son vivant propriétaire à Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche

trente juillet mil huit cent soixante-seize, à midi précis, en l'étude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bélangé.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le huit juin mil huit cent soixante-seize, enregistré,

Et à la requête de M^m Joséphine-Marie-Françoise Desvignes, veuve de M. Sylvain Robineau, en son vivant propriétaire à Saumur, ladite dame sans profession, demeurant à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, agissant au nom et comme donataire d'un quart en propriété des biens de son dit mari, mais sous bénéfice d'inventaire seulement,

Ayant pour avoué constitué M^r Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^m Louise Robineau, épouse de M. Alexandre Offray, horloger-bijoutier, demeurant avec lui rue Dacier, à Saumur, et de celui-ci pour l'assister et autoriser ;

Cette dame héritière pour partie, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Sylvain Robineau, son père, sus-nommé,

Ayant pour avoué constitué M^r Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue ;

2^o M. Emile Robineau, ouvrier bou-

langer, demeurant à Angers, rue Petite-Romaine, n^o 10,

Agissant comme héritier pour partie, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Sylvain Robineau, son père, sus-nommé,

Ayant pour avoué constitué M^r Aristide Gallier, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans,

Il sera, le dimanche trente juillet mil huit cent soixante-seize, à midi précis, en l'étude de M^r Robineau, notaire à Saumur, procédé, par le ministère dudit M^r Robineau et de M^r MÉHOUSAS, notaires à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente par adjudication et aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, dépen-

dant de la succession bénéficiaire de M. Sylvain Robineau père, ci-dessus nommé.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 49, consistant en deux chambres basses, deux chambres hautes, deux greniers, escalier en bois, corridor, écurie avec grenier au-dessus, latrines, jardin ; le tout formant un seul ensemble, joignant au midi M. Charruau, au nord M. Kalb, au levant M. Stears, au couchant la rue.

Mise à prix six mille francs, ci. 6,000 f.

S'adresser, pour renseignements : 1^o A M^r ROBINEAU, notaire à Sau-

mur, dépositaire du cahier des charges;
 2° A M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire;
 3° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;
 4° A M^e POULLET et CALLIER, avoués co-licitants.
 Dressé par l'avoué-licencié sous-signé.
 Saumur, le six juillet mil huit cent soixante-seize.
BEAUREPAIRE.
 Enregistré à Saumur, le sept juillet mil huit cent soixante-seize, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, dixièmes compris. (326)
L. PALUSTRE.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

SUR LICITATION,
Entre majeurs, avec admission d'étrangers,
 En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire,
Le dimanche 23 juillet 1876, à une heure après midi.

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés :
 1^{er}. D'UNE MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, habitée par M. Fournier, coiffeur.
 2^{es}. De DEUX MAISONS, se tenant, situées à Saumur, sur les Ponts, faisant l'angle de la rue des Capucins et de la rue du Canon.
 On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
 Facilités de paiement.
 Pour plus amples renseignements, voir les placards affichés.
 S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 48.
 Joignant d'un côté la veuve Renault, d'autre côté au midi M. Foucher, par devant la rue de Bordeaux et par derrière M. Guiberl.
 Entrée en jouissance de suite.
 Facilités pour le paiement.
 S'adresser
 Soit à M. François PÉCHER, géomètre-expert, demeurant à Saumur, rue Dacler;
 Soit à M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire. (328)

A VENDRE LA METAIRIE DE CHIENNE

Commune de Nueil-sous-les-Aubiers.
 Fermage et redevances : 1.700 fr.
 Mise à prix : 38.000 fr.
 Adjudication le **10 juillet**, étude de M^e SALMON, notaire à Doué-la-Fontaine. (283)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA MAISON DE MAITRE
 DU PRIEURÉ DU COUDRAY,
 Avec servitudes, vastes caves, cour, jardin et clos de vigne; le tout situé au bourg du Coudray-Macourard, d'une contenance de 80 ares.
 S'adresser à M. GAURON-LANBERT, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA MAISON-PRÉ
Située au lieu de ce nom, commune de Saint-Lambert-des-Levés,
 Consistant en maison d'habitation, remise, écurie et jardin; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n° 77, pour une contenance de 40 ares.
 S'adresser, pour traiter, à M. BRADULT-ROUSSEL, négociant à Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (269)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA FERME DES NOYERS
Située à Russé, commune d'Allonnes,
 Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité vingt hectares quatre-vingt-treize ares deux centiares.
 Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation au 1^{er} novembre 1876.
 Toutes facilités seront données pour les paiements.
 S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements :
 1° A M. PAUL RATOUIS, juge de paix à Saumur;
 2° A M. JOLY, ancien architecte à Saumur, rue de la Petite-Douve;
 3° Et à M^e MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriété.

Etudes de M^e MÉHOUS et de M^e ROBINEAU, notaires à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
 En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, rue Beaurepaire, à Saumur,
Le dimanche 16 juillet 1876, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
 Dépendant de la succession de M^{lle} Adèle Fournier, de Courchamps.
 Commune de Courchamps.
 1° Cinq ares 50 centiares de vigne, aux Lisonneaux.
 2° Un are 50 centiares de terre, à la Place.
 Commune de Cizay.
 3° Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.
 4° Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu.
 5° Onze ares de vigne, au même lieu.
 6° Trente-trois ares de vigne, aux Gaudins.
 Commune de Rou-Marson.
 7° Quatre ares 48 centiares de bois, au Maréage.
 8° Un hectare 8 ares 75 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
 9° Soixante-dix-huit ares 26 centiares de bois, aux Vieilles-Vignes.
 10° Neuf ares 47 centiares de bois, au canton du Puits.
 11° Un hectare 59 ares 15 centiares de bois, aux Petites-Brondes.
 12° Soixante-seize ares 53 centiares de bois, aux Bois-Foux.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART,
Au Châlet de Cunault, près le bourg de Cunault.

Le dimanche 16 juillet 1876, à une heure après midi, M^e Méhous, notaire à Saumur, procédera à la vente du mobilier garnissant le Châlet de Cunault.

On vendra :
 Batterie de cuisine, ustensiles de ménage, vaisselle, verres, carafes, bouteilles, meubles de salle à manger, ameublement de salon, composé de divan, fauteuils, chaises, tables, glaces, pendule, rideaux, stores, lits garnis, literie, couvertures, couverts, pieds, édredons, armoires, commodes, secrétaire, tables de toilette, etc.
 On paiera comptant, plus 6 p. 0/0.

Etude de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

ADJUDICATION

SUR UNE ENCHÈRE,
 En l'étude et par le ministère de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire),
Le dimanche 16 juillet 1876, à une heure du soir.

DE LA JOLIE PROPRIÉTÉ

DE LA
BOUSSINIÈRE-DES-DOUVES
Sise commune de Couaunes (Indre-et-Loire), près de Château-la-Vallière,

Comprenant :
 Petit château en parfait état, communs, jardins anglais et potagers, plantés de beaux arbres et coupés d'eaux vives, grandes et bonnes prairies réservées, et une très-belle ferme; Le tout en un tenant, contenant 50 hectares.
 Revenu sérieux. — Mise à prix fixée par jugement : 80.000 francs.
 Pour tous renseignements, s'adresser :
 1° A M^e FOUCHARD, notaire au Mans;
 2° A M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière, rédacteur du cahier des charges. (254)

Etude de M^e QUIROUARD, notaire à Guérande.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
 En l'étude et par le ministère de M^e QUIROUARD, notaire à Guérande (Loire-Inférieure),
Le dimanche 6 août 1876, à deux heures de l'après-midi,
Dans la ville du Poulliguen.

UNE MAISON

Ayant une belle façade sur le port et consistant en : rez-de-chaussée, composé de plusieurs pièces; premier étage, composé aussi de plusieurs pièces; grenier sur le tout, et bâtiments de servitudes, cave et belle cour plantée derrière, qui a porte cochère sur une rue.
 Pour tous renseignements et pour en traiter avant l'adjudication, s'adresser audit M^e QUIROUARD, ou à M^{lle} Aline CEMERLE, au Poulliguen.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poniillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Belles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

HERNIES PROLAPSUS ET MALADIES DE L'VESSIE

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables sont véritablement guéries par la **Neptunide-Rouillé** (extrait de plantes marines), renseignements gratuits, Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté : robes d'enfants, jupons, etc.

2,000 parures plissées, prix incroyable de	1 f. 45	la pièce.
5,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à	1	45
Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour	1	25
2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis	0	70 le mètre.
Dessus d'édredon, depuis	4	95
Dessus de lits, depuis	6	50
Jupons plissés, de	2	45 à 150 fr.
Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis	1	45 les 4 m. 20 c.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.